

**PROCES-VERBAL INTEGRAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 4 décembre 2018 à 20 heures
sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH, Maire**

Nombre de conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29 Conseillers présents : 21 (8 procurations)

Etaient présents : Lucienne GILG, Jean-Marc SAAS, Nathalie GARBACIAK, Bruno LEFEBVRE, Stéphanie GUIMIER (arrive au point I.D.), Jean Jacques KNOPF, Claude WEIL, Christian SITTLER, Daniel WALDVOGEL, Elisabeth DE MONTIGNY, Florence SCHWARTZ (jusqu'au point II.A.3), François LARDINAIS, Nathalie VAN THOM, Christophe FURST, Eric LACHMANN, Véronique BRUDER, Benoît GSELL, Christian JAEG, Etienne MARTIN, Guy RIEFFEL, Marie-Claude PARON.

Membres absents excusés : Mona PAJOLE (procuration à Lucienne GILG), Bernard BOUTONNET, Sonia JEHL (procuration à François LARDINAIS), Anne-Marie GINTZ, Frédéric OSTERTAG (procuration à Eric LACHMANN), Florence SCHWARTZ (à partir du point II.B.1, procuration à Nathalie GARBACIAK), Tania MUHLMEYER (procuration à Christian SITTLER), Marie-Paule MULLER (procuration à Guy RIEFFEL).

Assistaient en outre : MM. Vincent SCHULTZ, DGS, Samuel KLEIS responsable des services techniques.

ORDRE DU JOUR

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

- A. Désignation du secrétaire de séance**
- B. Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2018**
- C. Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations de compétence**
- D. Communiqués du Maire**

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. *Domaine et patrimoine*

- 1. Réaménagement de la voirie de la rue du Petit Rempart**
- 2. Convention d'occupation du domaine public au bénéfice de la société SCIC AUTO'TREMENT**
- 3. Forêt communale :**
 - Etat prévisionnel des travaux et programme de coupes 2019
 - Etat d'assiette 2020

B. *Finances de la Ville*

- 1. Demande de subvention**
- 2. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**
- 3. Décisions budgétaires modificatives**
- 4. Contrats d'assurance des risques statutaires : revalorisation tarifaire**
- 5. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables**
- 6. Loyers des terres communales**

C. *Services municipaux*

- 1. Projet de police municipale pluri-communale**

D. *Rapports de commissions*

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

A. Désignation du secrétaire de séance

Vu l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
vu l'article 12 du règlement intérieur du Conseil Municipal ;

le Conseil Municipal, désigne, comme secrétaire de séance, Mme Nathalie GARBACIAK.

Adopté à l'unanimité.

B. Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2018

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

approuve le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2018.

Adopté à l'unanimité (3 abstentions pour absence lors de la séance du 1^{er} octobre).

C. Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations de compétence

Déclarations d'intention d'aliéner - renonciation au droit de préemption :

- Consorts URBAN pour une maison d'habitation sise 12 rue des Escarpins,
- Société AMIRAL pour un terrain à bâtir dans le lotissement du Château d'Eau – lot n°19,
- M. Eric MAYER-SCHALLER pour des terrains à bâtir 8 rue du Château,
- Consorts HEYDT et M. Eric MAYER-SCHALLER pour des terrains à bâtir 6 rue du Château,
- REIBEL Foncier pour une maison d'habitation sise 3 rue de la Digue,
- Mme Marie Madeleine SCHOTT pour une maison d'habitation sise 4A rue des Tisserands,
- Consorts JAEG pour une maison d'habitation sise 4 rue Nicklès,
- M. et Mme Charles LAUGEL pour une maison d'habitation sise 29 rue de la Digue,
- Consorts STEIN pour une maison d'habitation sise 11A rue de Sand,
- Mme Sumeyra CICEK pour une maison d'habitation sise 7 rue de l'Eglise,
- SCI AMRON BEN pour un local commercial rue d'Obernai,
- M. Pierre KUNTZ pour une maison d'habitation et local professionnel sis rue de Strasbourg,
- Consorts FAHNER pour une maison d'habitation sise 1 rue Sainte Odile,
- Mme Martine GALLASCH pour une maison d'habitation sise 15 rue de Londres.

D. Communiqués du Maire

- **Création de la commission de contrôle des listes électorales**

Dans le cadre de la réforme électorale entrant en vigueur au 1^{er} janvier prochain, l'ancienne commission administrative sera remplacée par la commission de contrôle des listes électorales qui aura pour rôle de contrôler les décisions du Maire sur les radiations et les inscriptions électorales.

Pour Benfeld, celle-ci doit être formée de cinq membres parmi les conseillers municipaux à savoir les trois premiers membres de la liste ayant obtenu le plus de sièges et le premier membre de la 2^{ème} et 3^{ème} liste.

Pour Benfeld j'invite à intégrer la commission :

- Bernard BOUTONNET
- Sonia SCHMIDT
- Christian SITLLER pour la liste majoritaire "Agir pour Benfeld"
- Benoît GSELL pour la liste "Une Nouvelle Dynamique pour Benfeld"
- Et Guy RIEFFEL pour la liste "Benfeld pour tous"

Dans le même ordre, la date limite pour les inscriptions électorales n'est plus fixée au 31 décembre mais sera possible sur cette période transitoire jusqu'au 31 mars 2019. A partir de 2020, les inscriptions seront possibles jusqu' au 6^{ème} vendredi précédant une élection.

- **Subvention** : M. le Maire informe le Conseil que la Région Grand Est a attribué une subvention de 100 000 € pour le réaménagement du centre-ville, au titre de la redynamisation des bourgs structurants en milieu rural. Il remercie Mme HORNIGOGNIER, Conseillère Régionale et les services administratifs de la Ville pour leur implication dans ce dossier.
- **Spectacle "une étoile dans la nuit" d'août 2018** : M. le Maire informe le Conseil que ce spectacle a généré un excédent de l'ordre de 7000 €. Il remercie vivement toutes les personnes qui se sont impliquées.
- **Gare SNCF de Benfeld** : M. le Maire informe que la Région Grand Est a accepté de prévoir un arrêt supplémentaire à la gare de Benfeld, dans le sens Strasbourg – Mulhouse, vers 5h35. Cette démarche fait suite à une remarque de la liste "Une Nouvelle Dynamique pour Benfeld" en séance du 1^{er} octobre dernier.

- **Invitations diverses et dates à retenir**

Le Maire invite les conseillers municipaux aux manifestations et réunions à venir, à savoir :

- Tous les jours du 1^{er} au 24 décembre Place de la Dîme à 17h30 sauf samedi à 11h : **Ouverture des fenêtres du calendrier de l'Avent**. Animations les mercredis, vendredis et samedis
- Du 4 au 6 décembre à 14h à la salle des fêtes : **Bourse aux jouets, livres et articles de puériculture de l'AGF** – vente le 6 décembre à 14h
- Jeudi 6 décembre à 17h au centre-ville : **Défilé de Saint-Nicolas**
- Vendredi 7 décembre de 17h à 20h30 au Cercle Catholique : **Don du sang-EFS**
- Dimanches 9,16 et 23 décembre : **Ouverture des commerces**
- Mardi 11 décembre à 18h à la RPA : **Conseil d'Administration CCAS**

- Jeudi 13 décembre à 19h à l'Hôtel de Ville : **Réunion des riverains de la rue du Petit Rempart et rue de l'Eglise**
- Dimanche 16 décembre à 14h au Rex : **le cinéma fête Noël – présence du Père-Noël**
- Lundi 17 décembre et mardi 18 décembre à la mairie : **dépôt des bredele pour le concours (résultats lors du concert du 21)**
- Vendredi 21 décembre à partir de 16h Place de la République : **Marché de Noël des enfants animations-chants-petite restauration-stands des écoles**
- Vendredi 21 décembre à 18h à l'Eglise Saint-Laurent : **Concert "Benfeld chante Noël"**
- Mercredi 26 décembre à 17h à la Salle des Fêtes : **Super Loto de l'AS de Benfeld**
- Lundi 31 décembre à 19h à la Salle des Fêtes : **Soirée Réveillon par le Club Bushido**
- Mercredi 2 janvier à 15h30 à l'Office de tourisme : **Balade des lutins**
- Vendredi 4 janvier à 19h30 à la Salle des Fêtes : **Vœux du Maire**
- Samedi 5 janvier à 19h30 au Cercle Catholique : **Fête de Noël et galette des rois**
- Jeudi 10 janvier à 20h : **Commission Cadre de Vie**
- Samedi 12 janvier à 14h à la Salle des Fêtes : **Balade des Rois Mages – Club Bushido**
- Jeudi 17 janvier à 19h à l'Hôtel de Ville : **Commissions Réunies**
- Vendredi 18 janvier à 20h à la Médiathèque : **Balade latino piano/voix par Carole Boyer**
- Dimanche 20 janvier de 14h à 18h à la Salle des Fêtes : **Après-midi jeux par l'AGF**
- Lundi 21 janvier à 18 h au Cinéma Rex : **Film Carré 35 suivi d'une Conférence "les fantômes familiaux" par l'AGF**
- Vendredi 25, samedi 26 à 20h et dimanche 27 janvier à 14h au Cercle Catholique : **Théâtre alsacien – troupe d'Huttenheim – pièce "D'r Ketzlig Punkt"**
- Samedi 26 janvier à 11h Place de la Dîme : **Concert de l'Harmonie de Ettenheim**
- Dimanche 27 janvier de 10h à 17h à la Salle des Fêtes : **Bourse BC/CD d'ACPAHU**
- Dimanche 27 janvier à 17h à l'Eglise Saint-Laurent : **Concert de l'ensemble vocal Parenthèse "Musique sacrée"**
- Mardi 29 janvier à 20h à l'Hôtel de Ville : **Conseil Municipal**

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Domaine et patrimoine

1. Réaménagement de la voirie de la rue du Petit Rempart

M. Jean Jacques KNOPF, Adjoint au Maire, expose qu'à l'occasion du débat d'orientation budgétaire 2018, le réaménagement de la voirie de la rue du Petit Rempart figurait parmi les projets pour la période 2018 – 2020.

Dans ce cadre-là, ce projet d'investissement a été communiqué au SDEA afin que les travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement puissent être réalisés avant les travaux de voirie.

Le SDEA a inscrit ces travaux au budget 2019 et le démarrage est prévu au 1^{er} trimestre 2019. Ils consistent en un renouvellement du réseau d'eau potable et à la réfection du réseau d'assainissement.

Afin de pouvoir engager, dans la foulée du chantier SDEA, la partie voirie, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver dès à présent ce projet.

Il est proposé un réaménagement à l'identique de ce qui a été réalisé dans la rue du Docteur Sieffermann (voir annexe 1).

Les travaux concernent la chaussée, les trottoirs et l'éclairage public. Le montant estimatif de la dépense à prévoir s'élève à 200 000 € TTC.

Pour M. le Maire, il s'agit d'un projet important, en marge du programme de voirie du centre-ville, car ces travaux faciliteront la circulation sur un des seuls tronçons dont la voirie n'a pas été réaménagée.

Vu l'avis favorable des commissions réunies en date du 24 octobre dernier,

**le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

décide :

- d'approuver le projet de réaménagement tel que présenté,
- d'inscrire 200 000 € de crédits de dépense d'investissement au budget communal (voir décision budgétaire modificative au point II B 3 ci-après) ,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions dont la Ville est susceptible de bénéficier.

Adopté à l'unanimité.

2. Convention d'occupation du domaine public au bénéfice de la société SCIC AUTO'TREMENT

Mme Lucienne GILG, Adjointe au Maire, expose que l'autopartage est une solution de mobilité alternative complémentaire des modes de déplacement doux et du transport public qui permet à des utilisateurs de bénéficier d'un véhicule partagé en libre-service.

En vue de promouvoir des modes de déplacement alternatifs sur son territoire, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein a passé une convention de prestation avec la SCIC AUTO'TREMENT (société d'autopartage CITIZ) afin que celle-ci mette à disposition un véhicule à moteur thermique partagé en libre-service.

Au regard des considérations environnementales poursuivies et de l'intérêt général qui en découle, il est proposé que la Ville de Benfeld accompagne cette démarche :

- en mettant à disposition gratuitement une parcelle de son domaine public au prestataire pour qu'il y aménage les installations nécessaires,
- en mettant la signalisation et le marquage au sol réglementaires.

M. Daniel WALDVOGEL regrette que le projet ne prévoit pas de véhicule électrique.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment en son article L.2125-1,

vu la convention de prestation conclue entre la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et la SCIC AUTO'TREMENT relative à la mise en place d'une station d'autopartage,

**le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

- autorise l'occupation d'une place de stationnement dans la rue des 11 communes, par voie conventionnelle,
- approuve la prise en charge de la signalisation et du marquage,
- autorise M. le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public au bénéfice de la société SCIC AUTO'TREMENT.

Adopté à l'unanimité.

3. Forêt communale :

a) Etat prévisionnel des travaux et programme de coupes 2019

Le programme des travaux patrimoniaux proposé en forêt communale pour l'année 2019 a été préparé par l'ONF et examiné par la commission travaux. Il se présente comme suit : travaux patrimoniaux pour un montant de 13 200 € HT, correspondant essentiellement à des travaux d'entretien (voir annexe 1).

Il est à noter que les barèmes relatifs à la maîtrise d'œuvre pour l'encadrement des travaux effectués en régie s'appliquent depuis l'année 2005 et font l'objet d'une convention d'assistance technique forfaitaire.

Pour ce qui est de l'état prévisionnel de coupes élaboré par l'ONF (voir annexe 2), il prévoit un volume global de 420 m³, dont 128 m³ de bois d'œuvre, 17 m³ de bois de feu et 275 m³ de bois de chauffage non façonné.

Le bilan prévisionnel des coupes pour 2019 est le suivant :

- Frais d'exploitation :	7 791 € HT
- Recettes prévisionnelles :	15 830 €
- Bilan prévisionnel :	8 039 €.

Entendu l'exposé de M. Jean Jacques KNOFF, Adjoint au Maire,

**le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

approuve l'état prévisionnel des travaux et le programme de coupes 2019.

Adopté à l'unanimité.

b) Etat d'assiette 2020

Après avoir approuvé le programme de travaux et l'état des coupes 2019, il est proposé au conseil municipal d'approuver l'état d'assiette des coupes prévues en 2020.

Les parcelles concernées par l'état d'assiette 2020, tant pour le bois d'œuvre que le bois de chauffage sont conformes au programme d'aménagement en vigueur pour la période 2006/2025. Il concerne principalement des coupes dans les parcelles 8, 9, 10, 11, 12, 16, 32 pour un volume global estimé à 424 m³.

Entendu l'exposé de M. Jean Jacques KNOFF, Adjoint au Maire,

le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
approuve l'état d'assiette 2020.

Adopté à l'unanimité.

B. Finances de la Ville

1. Demande de subvention

La Communauté Israélite de Benfeld sollicite une subvention pour des travaux de signalisation des allées au cimetière israélite de Benfeld pour un montant de 5 768,39 €.

En vertu des modalités arrêtées par la Ville, il est proposé d'accorder une subvention à hauteur de 15 % soit un montant de 865,25 €.

Compte tenu de ces éléments,

Entendu l'exposé de M. Jean-Marc SAAS, Adjoint au Maire,

le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

décide d'accorder une subvention correspondant à 15 % de la dépense à savoir 865,25 €.

Adopté à l'unanimité.

2. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Les travaux menés par la CLECT durant l'année 2018 ont conduit à la validation du rapport de la CLECT lors de la réunion du 7 novembre 2018.

Les propositions formulées dans ce rapport concernent :

- le vote des charges transférées au titre des compétences "Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire " et " Gestion de l'eau et des milieux aquatiques",
- le vote des charges restituées au titre des compétences "Sorties écoles" et " Abonnement internet des écoles".

M. Christian JAEG se dit dubitatif du fait qu'une grosse structure telle que la Communauté de Communes du Canton d'Erstein ait fait appel à un prestataire extérieur, en l'occurrence KPMG, un cabinet de conseils financiers, pour mener à bien les travaux de la CLECT.

M. le Maire explique que la CCCE a fait ce choix afin que ce travail soit réalisé par un organisme apportant un regard extérieur et sans parti pris.

Considérant que les travaux menés par la CLECT durant l'année 2018 ont conduit à la validation du rapport de la CLECT lors de la réunion du 7 novembre 2018,

considérant que le rapport est soumis à l'approbation des communes,

considérant que les propositions formulées dans ce rapport concernent :

- le vote des charges transférées au titre des compétences " Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire " et " Gestion de l'eau et des milieux aquatiques ",

- le vote des charges restituées au titre des compétences " Sorties écoles " et " Abonnement internet des écoles ",

entendu l'exposé de M. Jean-Marc SAAS, Adjoint au Maire,

le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

approuve le rapport de la CLECT ci-joint (annexe 3).

Adopté à l'unanimité.

3. Décision budgétaire modificative n°1

Vu l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de réaménagement de la voirie de la rue du Petit Rempart (point II A 1 ci-dessus),

vu l'approbation du rapport de la CLECT en date du 7 novembre 2018 (point II B 2 ci-dessus),

vu les crédits inscrits au budget primitif 2018,

considérant que des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,

entendu la présentation de Monsieur Jean-Marc SAAS, Adjoint au Maire,

le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

approuve les modifications budgétaires suivantes :

Opération / compte	Objet	Crédits Inscrits au Budget	Modifications proposées	
			Dépenses	Recettes
			INVESTISSEMENT	
			Dépenses	Recettes
Op. 400 - art. 2151 Voirie - Domaine public	Voirie rue Petit Rempart	2 719 051,91	+ 200 000	
Op. 400 - art. 1322 Subvention (Région Grand Est)	Centre ville	0,00		+ 100 000
Op. 402 Ecoles - art 1341 Subvention (DETR)	Ecole Rohan - accessibilité	0,00		+ 28 000
Art. 10222 FCTVA		167 059,07		+ 11 000
Op. 406 Complexe sportif - art 21318		81 000,00	- 1 000	
Art. 1348 Subvention (DSIL - centre-ville)				+ 50 000
Art. 020 Dépenses d'investissement imprévues		60 000,00	- 10 000	
TOTAL			+ 189 000	+ 189 000
			FONCTIONNEMENT	
			Dépenses	Recettes
Art 73211 Attribution de compensation (CCCE)	CLECT	823 000,00		- 38 000
Art. 6419 Remboursement sur rémunérations du personnel		99 000,00		+ 38 000
TOTAL			0	0

Adopté à l'unanimité.

4. Contrats d'assurance des risques statutaires : revalorisation tarifaire

La Ville adhère au contrat d'assurance statutaire collectif proposé par le Centre de Gestion de la FPT du Bas-Rhin depuis le 1^{er} janvier 2016. Ce contrat a pour objet d'assurer la collectivité contre les risques financiers qui résultent des absences du personnel en cas d'arrêt de travail.

La sinistralité des agents des 348 collectivités adhérentes au contrat s'est dégradée. Le contrat est déséquilibré pour l'assureur porteur du risque (AXA) et celui-ci a signifié, par résiliation conservatoire, la nécessité d'une revalorisation tarifaire qui prendra effet le 1^{er} janvier 2019.

Ainsi le tarif du contrat est revalorisé de 10 % :

- agents immatriculés à la CNRACL
 - Taux : 5,34 % (au lieu de 4,85 %)
 - Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire
 - agents non immatriculés à la CNRACL (Agents effectuant plus ou moins de 200h / trimestre)
 - Taux : 1,40 % (au lieu de 1,27 %)
 - Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire
- ✓ Durée de l'avenant : 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.
- ✓ Les autres conditions du contrat restent inchangées.

Il est précisé que 2019 est la dernière année du contrat.

Entendu l'exposé de Mme Lucienne GILG, Adjointe au Maire,

le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

- **prend acte** de la dégradation financière du contrat et des propositions de revalorisations tarifaires pour la dernière année du contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019,
- **autorise** le Maire à souscrire un avenant d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019 auprès de l'assureur AXA et le courtier YVELIN selon les conditions suivantes :
 - agents immatriculés à la CNRACL
 - Taux : 5,34 % • Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire
 - agents non immatriculés à la CNRACL (Agents effectuant plus ou moins de 200h / trimestre)
 - Taux : 1,40 % • Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire
- ✓ Durée de l'avenant : 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019
- **précise** que ces conventions couvrent tout ou partie des risques suivants :
 - agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité.
 - agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire.

Adopté à l'unanimité.

5. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Monsieur le Trésorier a communiqué un état de produits irrécouvrables pour lesquels il est proposé au Conseil Municipal de statuer sur l'admission en non-valeur.

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables il appartient au receveur – agent de l'Etat – et à lui seul de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Il s'agit en l'espèce de créances pour lesquelles le Comptable du Trésor n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui, et ce en raison de l'insolvabilité des personnes concernées : 10 titres de recettes des exercices 2014, 2015 et 2016 pour un montant total de 1824.90 € (facturation école de musique et vente de bois).

M. Christian JAEG souhaite que la Ville puisse réagir plus rapidement en cas d'impayé afin d'éviter ce type de situation.

M. Jean-Marc SAAS précise que les services de la Ville sont désormais plus regardants afin d'éviter que des prestations soient accordées après des incidents de paiement.

M. le Maire indique que le CCAS peut, selon les situations, apporter son aide financière.

Après avoir entendu l'exposé de M. Jean-Marc SAAS, Adjoint,
vu la demande présentée le 12 novembre 2018 par le Trésorier de Benfeld,

le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

décide d'admettre en non-valeur les dix titres de recettes faisant l'objet de la présente demande pour un montant de 1824.90 €.

Adopté à l'unanimité (3 abstentions, MM. GSELL, JAEG et MARTIN).

6. Loyers des terres communales

L'arrêté ministériel du 20 juillet 2018 indique que l'indice national des fermages s'établit cette année à 103,05 ; soit une baisse des fermages de - 3,04 % par rapport à l'année dernière.

Sur proposition de M. Jean-Marc SAAS, Adjoint au Maire,

le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

décide d'indexer les loyers des terres communales sur cet indice officiel pour cette année ainsi que pour les années suivantes.

	tarifs 2017 / are	tarifs 2018 -3,04 %
Prés	0,94	0,91
Champs	1,57	1,52
Vergers	2,28	2,21
Terrains associatifs	0,34	0,33

Adopté à l'unanimité.

M. Christian JAEG propose d'aligner le tarif des champs sur celui des vergers.

M. Jean-Marc SAAS, Adjoint au Maire, répond qu'il va se renseigner pour savoir dans quelle mesure les tarifs peuvent être révisés.

C. Services municipaux

1. Projet de police municipale pluri-communale

M. le Maire expose qu'au travers des réunions de quartiers ou des contacts avec les Benfeldois, il constate de plus en plus que les gens expriment leur mécontentement vis-à-vis des troubles de voisinages, des incivilités et de la sécurité des biens et des personnes. La création d'une police municipale permettrait de répondre à ces attentes mais la charge financière serait trop importante à l'échelle de la ville, d'où l'idée de mutualiser ce service.

M. Claude WEIL, Conseiller Municipal Délégué, explique que depuis quelques mois, une réflexion est engagée sur la création d'une police pluri-communale.

Car bien que les Maires soient officiers de police judiciaire de droit, cette fonction ne s'improvise pas car elle nécessite des compétences particulières. Un vice de forme ou un abus est vite arrivé et peut engager la responsabilité pénale du Maire. En cas de faute personnelle du Maire, les victimes peuvent aussi intenter contre lui une action en dommages et intérêts.

En ce qui concerne la Gendarmerie, de leur propre aveu, leurs services sont de plus en plus mobilisés par des risques et des faits de gravité plus importante. Force est de constater qu'ils interviennent de moins en moins pour les méfaits que les Maires leur signalent. Ainsi encouragent-ils depuis quelques années les communes à se doter d'une police municipale afin de travailler en complémentarité avec les services de Gendarmerie. Il est également précisé que la création d'une police pluri-communale n'aurait pas d'incidence sur les effectifs de la brigade de Gendarmerie de Benfeld.

Afin de remédier aux difficultés que connaissent les communes de petite et moyenne taille pour la création d'un service de police municipale, le législateur a prévu un régime spécifique de mise à disposition permettant à celles-ci de mutualiser leurs services. Le code de la sécurité intérieure permet la mise en commun d'agents de police municipale entre plusieurs communes limitrophes formant un ensemble de moins de 80 000 habitants. Le Conseil Municipal de Huttenheim s'est prononcé favorablement à ce projet le 26 novembre dernier.

Pour réaliser cette mutualisation de services, une convention doit être conclue entre l'ensemble des communes intéressées après délibération de leurs conseils municipaux.

Cette convention :

- permet la mise à disposition, par la commune qui les emploient, des agents de police municipale aux autres communes,
- précise les modalités d'organisation et de financement de la mise en commun des agents et de leurs équipements,
- fixe les conditions de renouvellement et de retrait des communes intéressées.

Il est précisé que la Ville de Benfeld propose d'être l'employeur des agents de police, de mettre à disposition un local pour ce service (hors équipements) et d'assurer la gestion administrative de ce service.

Un comité de pilotage composé de représentants des communes serait chargé du suivi du service.

Afin d'éviter une situation de discontinuité territoriale des communes intéressées, il est proposé que des communes puissent s'engager à minima sur un forfait annuel de nombre d'heures de mise à disposition de la police municipale pluri-communale, de l'ordre de 20 heures par exemple.

Concernant les coûts de ce service (sur la base de 2 agents de police), les frais de fonctionnement annuels peuvent être estimés à environ 12 € par habitant et l'investissement de 1 € par habitant et par an. Ces montants correspondent à une estimation basée sur des données communiquées par un service créé en 2017. Ils dépendront en définitive des choix que feront les communes intéressées.

CONSIDERANT les références législatives et réglementaires :

- la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et Régions,
- la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- le Décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
- le Décret n° 2003-735 du 1er août 2003 portant code de déontologie des agents de Police Municipale,
- l'article L512-1 du Code de la Sécurité Intérieure, relatif à la mise en commun des agents de Police Municipale et leurs équipements entre communes,

CONSIDERANT que la mise en commun d'agents de police municipale est ouverte aux communes formant un ensemble de moins de 80 000 habitants d'un seul tenant, et qu'elle permet de mettre à disposition de chaque commune concernée un ou plusieurs agents de police municipale compétents sur le territoire de chacune d'entre elles,

CONSIDERANT que les agents de police municipale mis à disposition sont compétents sur le territoire de chacune des communes concernées et que pendant l'exercice de leurs fonctions sur le territoire d'une commune, ces agents sont placés sous l'autorité du maire de cette commune,

CONSIDERANT la nécessité de mise en place d'une convention de partenariat entre les communes en vue de la mise en œuvre d'un service de police municipale pluri communale,

CONSIDERANT les projets de clé de répartition financière du service par les communes,

CONSIDERANT les éléments de budget prévisionnel estimatif de fonctionnement du service correspondant à une participation financière annuelle de la commune de Benfeld de l'ordre de 75 620 € (sur la base de 13 € / habitant de fonctionnement et investissement),

Entendu l'exposé de M. Claude WEIL, Conseiller Municipal délégué,

**le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

- émet un avis favorable de principe favorable sur le projet de création d'un service de police municipale pluri-communale,
- autorise M. le Maire à poursuivre la démarche en vue de la finalisation du projet,
- précise que la convention de partenariat définitive sera soumise à une nouvelle délibération du conseil municipal pour acter l'adhésion effective de la commune et les modalités précises d'organisation et de financement.

Adopté à l'unanimité.

D. Rapports de commissions

M. Jean Jacques KNOPF, Adjoint, rend compte de la réunion de la commission travaux du 13 novembre dernier relative à la forêt communale :

- La problématique liée à la maladie des frênes (chalarose) a été évoquée.
- Le programme des travaux, le plan de coupe et l'état d'assiette ont été analysés (point II.A.3 ci-dessus)
- La commission a proposé de réduire de 3000 € les dépenses du programme des travaux afin de limiter de déficit de l'exploitation forestière.

Mme Stéphanie GUIMIER, Adjointe au Maire, rend compte de la réunion de la commission culture du 15 novembre :

Après un rapide bilan des Journées d'Octobre, qui a souligné l'initiative 2018 de faire entrer la lumière dans la salle d'exposition, et que nous souhaitons améliorer encore pour la prochaine édition. La sélection des vingt-quatre images qui orneront notre calendrier de l'avent 2018, sur le thème du jardin a été faite. Je rappelle qu'en complément de l'ouverture de la fenêtre par le veilleur de nuit, une animation est proposée les mercredis, vendredis et samedis. TF1 nous a d'ailleurs fait l'honneur de venir filmer l'ouverture de la deuxième fenêtre de notre calendrier, le reportage a été diffusé dans le Journal de 13 h le lundi 3 décembre.

Nous avons également lancé notre traditionnel concours de bredele, sur le thème 2018 des bredele aux graines, épices ou fruits secs.

Nous avons ensuite évoqué les festivités de Noël du 21 décembre, organisées en centre-ville à partir de 16h, conjointement avec les écoles de la Ville, les associations de parents d'élèves et l'Union des Artisans et Commerçants. Dans cette dynamique, nous avons programmé notre concert de partage "Benfeld chante Noël" ce même jour à 18h, et rendez-vous a été donné aux élus pour entonner ensemble quelques chants de Noël en fin de concert.

E. Question du groupe " Une nouvelle dynamique pour Benfeld"

M. Benoît GSELL expose la question suivante :

1. Quelle est la position de la municipalité concernant la pose des compteurs " Linky " dans les bâtiments communaux et aussi les bâtiments scolaires ? Serait-il possible d'organiser une réunion d'information publique avec débat contradictoire sur les conséquences de l'installation de ce compteur ?

M. le Maire répond que suite aux réponses de la ministre de l'écologie au parlement le 16 septembre 2014, le Conseil d'Etat conclu que le rayonnement émis était conforme aux seuils réglementaires et à ceux admis par l'organisation mondiale de la santé.

Suite à la publication du conseil d'état de l'arrêté du 20 mars 2013, les collectivités territoriales ne peuvent faire obstacle au déploiement des compteurs Linky. Une délibération d'un conseil municipal s'opposant au déploiement des compteurs Linky serait entachée d'illégalité.

Nous pouvons demander à l'installateur de respecter :

- les principes de précautions quant au rayonnement,
- de se référer aux recommandations de la CNIL,
- enfin de requérir l'accord des clients finaux y compris pour les bâtiments de la commune.

Nous pouvons ajouter cette problématique lors d'un débat public.

J'attends vos propositions à cet effet à l'issue de cette réunion du Conseil.

2. Cette question concerne l'amélioration ou plutôt la restructuration de l'entrée ville côté EST. Le bâtiment situé de l'autre côté juste en face de la caisse d'entrée du plan d'eau et ses alentours devraient être aménagés :

- Stères de bois à vendre
- Matériel à ranger à l'atelier municipal
- Matériel hors service à débarrasser
- Etc.

Il nous paraît important de créer des places de parking ainsi qu'un dépose-minute. Par ailleurs, la plantation d'une haie vive pour dissimuler le dépôt du Point P pourrait contribuer à améliorer cet espace

M. le Maire indique qu'une réflexion est déjà engagée à ce sujet avec les services.

L'aménagement de cette partie nécessite également un réaménagement des ateliers pour permettre d'accueillir l'ensemble du matériel.

Prochainement nous pourrons vous faire des propositions pour :

- Le rangement et l'organisation des ateliers déjà engagés ces dernières années
- Le rangement du matériel de l'OMF
- En conséquence après ces opérations un aménagement de cette entrée de ville.
- Une étude budgétaire devra également se faire car nous souhaitons tous réaliser un maximum de projets mais n'oublions pas que les contribuables souhaitent le maintien de la pression fiscale.

3. Devant l'accroissement prévisionnel du trafic sur la RD 5, nous souhaitons disposer de comptages du nombre de véhicules de passage sur deux zones différentes. Quelles mesures

comptez-vous prendre pour limiter les nuisances pour les riverains des rues Rohan et Faubourg du Rhin, ainsi que les risques encourus par les piétons et les cyclistes ?

M. le Maire expose qu'un comptage est demandé suite à l'évolution du triathlon et que les résultats seront connus prochainement.

Je vous rappelle que des aménagements de la signalisation ont été faits et cette question préoccupait déjà les commissions.

Le grand contournement n'est pas souhaité par le conseil départemental cependant la réalisation de deux giratoires est certainement un premier élément de cette future structure tant souhaitée... l'aménagement d'un téléphérique dans le Ried destiné à desservir Europa Park peut être un atout supplémentaire...

4. Comment est envisagé l'entretien du centre-ville à l'issue de sa rénovation ? Une programmation de l'entretien est indispensable au vu de l'état actuel de la chaussée et des trottoirs.

Actuellement les services techniques procèdent au nettoyage les lundis et vendredis.

Par ailleurs, un prestataire effectue, deux fois par an, un balayage complet des rues de la commune.

En ce qui concerne le centre-ville en particulier, nous sommes encore en phase chantier donc il est difficile d'intervenir pour le moment. Il conviendra d'analyser cet aspect à l'issue des travaux.

5: Un certain nombre de rues pourrait bénéficier d'une réfection complète de la chaussée et des trottoirs. Y-a-t-il un programme prévisionnel de réfection des rues de la ville qui s'inscrit en complémentarité de celles du centre-ville ?

M. le Maire répond que depuis 2008 de nombreuses rues ont bénéficié d'une rénovation : quartier de la Gare, quartier Feldgiesen, quartier place des Charpentiers, rue du Relais Postal, quartier Sieffermann, traversée d'Ehl, centre-ville.

La voirie a donc été pratiquement en permanence en chantier.

D'autres quartiers doivent bénéficier d'interventions qui se feront selon le budget disponible et les priorités politiques mise en place.

Mais dans les prochaines années toutes les rues devront être refaites.

Pour le moment nous avons planifié nos interventions jusqu'à la fin du mandat ; la future équipe devra à son tour planifier les interventions durant leur mandat, le faire aujourd'hui pour les dix prochaines années est possible mais peut-être pas souhaitable !!!

Nos objectifs en voirie pour 2019 sont les suivants :

- Rue du Petit Rempart (début 2019),
- Entrée route de Kertzfeld (aménagement ralentisseur évolution selon achats des terrains fonciers),
- Parking complexe sportif pour désengorger les rues à proximité,
- Finir le centre-ville,

- Un parking sur la place du Souvenir Français est envisagé après consultation du responsable de l'association,
- Le renouvellement de l'éclairage public du quartier Rohan s'inscrit dans le cadre d'un programme pluriannuel engagé cette année.'

Faire plus est toujours souhaitable mais pas finançable.

6. suite à l'appel de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Benfeld a-t-elle déposé sa candidature comme ville pilote pour tester le dispositif innovant pour financer la rénovation thermique des bâtiments communaux ?

M. le Maire signale que la Ville dispose de bilans énergétiques avec des propositions d'aménagement et de conclure "nous nous efforcerons d'en tenir compte dans le cadre des futurs travaux de réaménagement de bâtiments".

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21h30.

La Secrétaire de séance,
Mme Nathalie GARBACIAK

Le Maire,
M. Jacky WOLFARTH.



EPIC, RCS Paris B662043116
Siège : 2 avenue de Saint-Mandé
75570 Paris cedex 12
Tél. 01 40 19 58 00

Annexe 1

Programme d'actions
pour l'année 2015
RCS : 10 882234 4021528

FORÊT COMMUNALE de BENFELD

Office National des Forêts
AGENCE TERRITORIALE DE COLMAR
UT SELESTAT
3, rue de la Poste
67600 SELESTAT
Tél : 03 88 74 39 44

Destinataire
Monsieur le Maire
COMMUNE de BENFELD
3 RUE DU CHATEAU
67230 BENFELD

Veillez trouver ci-dessous en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de votre patrimoine forestier.
Ce programme est conforme au document d'aménagement de votre forêt. Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements du Règlement National des Travaux et Services Forestiers (RNTSF).

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)
TRAVAUX DE MAINTENANCE - PARCELLAIRE			
<input type="checkbox"/> Entretien du périmètre (*) Localisation : Massif	2 000,00	MLI	
<input type="checkbox"/> Entretien du parcellaire (*) Localisation : Massif	2 000,00	MLI	
Sous-total			2 590,00 € HT
TRAVAUX SYLVICOLES			
<input type="checkbox"/> Dégagement de plantation ou semis artificiel (*) Localisation : 20, 22, 23, 35	1,25	HA	
<input type="checkbox"/> Travaux divers : mise en peinture des arbres objectifs (*) Localisation : 7.j	189,00	U	
<input type="checkbox"/> Détourage dans les peuplements (*) Localisation : 7.j	189,00	U	
<input type="checkbox"/> Intervention en futaie irrégulière (*) Localisation : 1-2-8-10-12-16-17-18-21-26-29	8,00	HA	
<input type="checkbox"/> Toilettage après exploitation (*) Localisation : 6.a	1,73	HA	
Sous-total			3910,00 € HT
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE			
<input type="checkbox"/> Réseau de desserte : entretien des accotements et talus (*) Localisation : Réseau	5,00	KM	
Sous-total			520,00 € HT
TRAVAUX TOURISTIQUES			
<input type="checkbox"/> Entretien et propreté de sentiers, pistes, aires, mobiliers, signalétique, ... (*) Localisation : Massif	4 000,00	MLI	
Sous-total			1 800,00 € HT
TRAVAUX DIVERS			
<input type="checkbox"/> Abattage d'arbres d'un diamètre supérieur à 0,30 m - Sécurisation des lots de bois de chauffage (*) Localisation : 17i-25i-33a-37i	1,00	FO	
<input type="checkbox"/> Matç réalisation des lots de bois de chauffage (*) Localisation : 17.i, 25.i, 33.a, 37.i	11,53	HA	
Sous-total			4 380,00 € HT
			Total : 73200,00 € HT

(*) : Actions pouvant être réalisées en régle communale. Les montants indiqués intègrent une évaluation de la rémunération du maître d'oeuvre.


EPIC. RCS Paris B662043116
Siège : 2 avenue de Saint-Mandé
75570 Paris cedex 12
Tél. 01 40 19 58 00

FORÊT COMMUNALE de BENFELD

Remarques de la Collectivité

Programme non contractuel présenté par votre interlocuteur ONF, JEAN-PAUL BLANC

Date : 14/09/2018



Programme reçu le :
Le représentant de la collectivité,



PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION - ETAT DE PREVISION DES COUPES

FORET COMMUNALE - BENFELD - Année 2019

COUPES A FACONNER (PREVISIONS)														
PARCELLES	BOIS D'OEUVRE		BOIS D'INDUSTRIE BOIS DE FEU			VOLUME NON FACONNE		VOLUME TOTAL	RECETTE BRUTE HT (€)	DEPENSES D'EXPLOITATION PREVUES (hors honoraires) en € HT			RECETTE NETTE PREVISIONNELLE hors honoraires HT (€)	
	Feuillus	Résineux	Bois d'Industrie Feuillus	Bois d'Industrie Résineux	Chauffage					Abattage et façonnage		Débardage		
						En règle	A l'entreprise							
	m3	m3	m3	m3	m3	(stères)	m3	(stères)	m3	(A)	(B)	(C)	(E)	A+(B+C+E)
17.J	42				17	24	75	107	134	5 510	2 060		880	2 570
25.J	38						70	100	108	4 150	950		570	2 630
33.a	18						105	150	123	3 350	460		280	2 610
37.J	16						25	36	41	1 770	390		240	1 140
Produits Accidentés	15								15	1 050	380		230	440
Sous-Total	128				17	24	275	393	420	15 830	4 240		2 200	9 390

COUPES EN VENTE SUR PIED (PREVISIONS)						
PARCELLES	BOIS D'OEUVRE		BOIS D'INDUSTRIE BOIS DE FEU (y compris rémanents)		VOLUME TOTAL	RECETTE NETTE PREVISIONNELLE HT
	Feuillus m3	Résineux m3	Feuillus m3	Résineux m3		
Total						

VENTILATION DES DEPENSES D'EXPLOITATION DES BOIS FACONNES (€)			
Dépenses HT d'abattage et de façonnage en règle communale :			
Salaires + charges ouvriers :		2 965	
Charges patronales (43 %) :		1 275	
Total :		4 240	
Dépenses HT d'abattage et de façonnage à l'entreprise :			
Total dépenses HT d'abattage et de façonnage :		4 240	
Dépenses HT de débardage et de câblage			2 200
Honoraires			927
Assistance à la gestion de la main d'oeuvre HT			212
Autres dépenses HT (€)			212
Frais totaux d'exploitation (HT)		7 791	
TVA sur les frais d'exploitation :		490	
BILAN NET PREVISIONNEL HT (€)			8 039

Observations :

J'ai l'honneur de vous transmettre l'état de prévision des coupes de votre forêt, proposé par M. JP BLANC

Le Conseil Municipal accepte la répartition des coupes entre bois façonnés et bois sur pied.
En application du paragraphe 2.2.1 du règlement des ventes de gré à gré de l'ONF, il donne son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement des produits proposés en annexe. En application de l'article L.144.1.1 d code forestier, il donne également son accord pour que ces bois soient vendus dans le cadre d'une vente groupée. Conformément à cet article, l'ONF reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 1% des sommes recouvrées. Le Conseil Municipal donne mandat au Maire pour donner son accord sur le projet final de contrat qui sera présenté par l'ONF. La commune s'engage à assurer la bonne exécution du contrat dès lors que cet accord aura été donné.

A

SELESTAT

le 11 septembre 2018

A

le

Le Responsable de l'Unité Territoriale

Jean-Marie LAULER

Le Maire,



COMPTE RENDU DE CLECT

REUNION DU 7 NOVEMBRE 2018

Membres :

Prénom	nom	Commune	présent	Représenté par
Jacky	WOLFARTH	BENFELD	X	
François	RIEHL	BOLSENHEIM	X	
Eric	KLETHI	BOOFZHEIM	X	
Valérie	FUCHS	DAUBENSAND	Excusée	
Brigitte	NEITER	DIEBOLSHEIM	X	
Jean-Marc	WILLER	ERSTEIN	X	
André	KLUMB	FRIESENHEIM	X	
Laurence	MULLER-BRONN	GERSTHEIM	X	
Esther	SITTLER	HERBSHEIM	X	
Pascal	NOTHISEN	HINDISHEIM	X	
Antoine	RUDLOFF	HIPSHEIM	X	
Jean-Jacques	BREITEL	HUTTENHEIM	Excusé	Mme WAGNER
Claude	SCHOETTEL	KERTZFELD	X	
Grégory	GILGENMANN	ICHTRATZHEIM	X	
Francine	FROMENT	KOGENHEIM	X	
Stéphane	SCHAAL	LIMERSHEIM	Excusée	M.GIRARDEAU
Michel	KOCHER	MATZENHEIM	X	
Claudine	HERRMANN	NORDHOUSE	X	
Rémy	SCHENK	OBENHEIM	Excusé	Mme VALIAME
Christophe	BREYSACH	OSTHOUSE	X	
Jean-Paul	ROTH	RHINAU	X	
Jean-Claude	ROHMER	ROSSFELD	X	
Denis	SCHULTZ	SAND	X	
Serge	JUNG	SCHAEFFERSHEIM	X	
Yves	GUILLOU	SERMERSHEIM	X	
Christian	HUCK	UTTENHEIM	X	
Claude	WISSENMEYER	WESTHOUSE	X	
Philippe	BRAUN	WITTERNHEIM	Excusé	

Assistaient en outre :

Prénom	nom	Qualité
Philippe	SIREROL	DGS
Philippe	GRUSSENMEYER	DGAS
Christian	ROMENS	DGAS
Marc	RUHLMANN	DGAS
Kevin	MORET	Cabinet KPMG

Rappel: la CLECT (Commission Locale d'évaluation des charges transférée) a pour rôle de procéder à l'évaluation du montant des charges liées aux transferts de compétences entre l'EPCI à FPU et ses communes membres.

1. EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DANS LE CADRE DE LA MUTUALISATION DES SERVICES DE LA VILLE D'ERSTEIN ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Au vu des deux tableaux de synthèse 2017 et 2018 :

	Année 2017						Solde à refacturer Ville
	A refacturer Ville	Prise en charge CCCE	Prise en charge CCCE	A refacturer Ville	A refacturer Ville	A reverser Ville	
BASE =>	REEL	REEL	REEL	REEL	REEL	REEL	
Accueil	118 602						
Administration sites péri extr	0						
AGAP - Affaires Générales et A	78 521						
Archives et conservation du pa	42 798						
ATSEM	475 458						
Bâtiments	47 020						
Brut (mois)							
Cahiers ensoleillés	84 858						
CME	41 465						
COMMUNICATION	2 271						
Communication et Attractivité	124 395						
Coordination administrative	45 576						
CTL - Bâtiments	202 257						
CTL - Centre Technique et Logi	64 068						
CTL - électricien							
CTL - Entretien bâtiments	490 019						
CTL - Espaces Verts	445 052						
CTL - Ferronnerie	50 117						
CTL - Garage	90 280						
CTL - Salubrité	288 828						
CTL - Sous-direction et accueil	77 419						
Culture	98 280						
Direction et administration	232 228						
Ecole d'arts plastiques	22 536	-92 420	-447 380	293 649	153 146	-93 736	
Ecole de Musique VE	370 765						
Enfance - Education et Aînés	74 661						
Etappenstall	42 385						
Etat-Civil	93 362						
Finances et comptabilité	168 063						
GDV ERSTEIN	12 364						
Gestion des cimetières	36 749						
INFORMATIQUE	69 171						
Instruction des sols et suppor	71 053						
Juridique, Assurances, Marchés	40 136						
Marchés Publics	27 624						
Petite enfance - enfance - jeunesse	60 465						
Pôle service à la population							
Police Municipale	373 375						
Relais culturel	74 926						
Ressources Humaines	205 670						
Salle Herinstein	81 752						
Sport	92 802						
STAE - Service Technique, Amén	110 585						
Vaguemestre et renfort polyval	76 209						
Vie associative et Loisirs	52 688						
Voirie et réseaux	96 849						
Gestion du patrimoine	33 311						
Total général	5 327 000	92 420	447 380	293 649	153 146	-93 736	5 140 265
						Facture en 2017	5 193 505
						Ecart	53 240

Informaticien sur l'ensemble du secteur de la CCCE : 20 %

Juriste sur l'ensemble des activités CCCE : 10 % (minoré par l'activité de l'Agent CCCE)

Responsable RH sur l'ensemble de la CCCE : 10% (minoré par l'action du DGA sur la partie RH)
Responsable Culture sur la CCCE : 20% (Ecole de musique du Rhin, opérations culturelles CCCE, Bibliothèque Rhinau..)
Appui administratif et comptable service Culture CCCE : 20%
Responsable relations internationales sur la CCCE et assistante du Président : 20%
Assistante DGS Ville et CCCE : 20%
Direction Générale Ville et CCCE : 30%
Total : - 92 420

Année 2018 (provisoire au 07/11)						
A refacturer Ville	Prise en charge CCCE	Prise en charge CCCE	A refacturer Ville	A refacturer Ville	A reverser Ville	
Salaires chargés Ville ERSTEIN hors équipement nautique, médiathèque et périsco refacturés à la Ville	Prise en charge part salaires Personnel mixte supportée par la CCCE	Part salaires chargés Equipements transférés en 2016 de la Ville à l'ex CCCE	INTERIM supportés CCCE pour Ville (hors équipements transférés)	Autres dépenses transférées à la CCCE hors paie (Assurance du personnel, Participations CNAS/GAAL, Frais de Formation, Médias) proratisé Effectifs au 31/12	Autres recettes (Indemnités journalières CPAA/VUELIN et Subventions contrats aidés) transférées à la CCCE hors paie	solde à refacturer Ville
BASE =>	REEL	REEL	REEL	REEL	REEL	REEL
			REEL 2016 Indexé à 1,94 % (croissance de la masse salariale des agents Ville)		REEL PRORATISE (Effectifs Ville = 54 %)	
Accueil	111 049					
Administration sites péri extr	0					
AGAP - Affaires Générales et A	76 597					
Archives et conservation du pa	41 455					
ATSEM	509 503					
Bâtiments	95 304					
Cahiers ensoleillés	94 228					
CME	41 294					
COMMUNICATION	32 504					
Communication et Attractivité	108 435					
Coordination administrative	69 101					
CTL - Bâtiments	178 798					
CTL - Centre Technique et Logi	79 560					
CTL - Entretien bâtiments	386 099					
CTL - Espaces Verts	447 210					
CTL - Ferronnerie	49 076					
CTL - Garage	88 973					
CTL - Salubrité	264 434					
CTL - Sous-direction et accueil	69 279					
Culture	110 048					
Direction et administration	209 078					
Ecole d'arts plastiques	22 588					
Ecole de Musique VE	397 811	-87 794	-456 059	290 509	166 019	-116 325
Enfance - Education et Aînés	92 319					
Etappenstell	43 442					
Etat-Civil	101 086					
Finances et comptabilité	154 654					
Gestion des cimetières	48 875					
INFORMATIQUE	77 501					
Instruction des sols et suppor	99 209					
Juridique, Assurances, Marchés	39 820					
Marchés Publics	38 357					
Petite enfance - enfance - jeunesse	108 272					
Pôle service à la population	711					
Police Municipale	350 101					
Relais culturel	70 612					
Ressources Humaines	173 289					
Salle Herinstein	82 557					
Sport	92 847					
STAE - Service Technique, Amén	114 946					
Vaguemestre et renfort polyval	84 092					
Vie associative et loisirs	53 195					
Voie et réseaux	97 272					
Gestion du patrimoine	33 767					
Total general	5 433 267	-87 794	456 059	290 509	166 019	-116 325
						5 729 617
						Regulation 2017 - P. 240
						5 176 377

Informaticien sur l'ensemble du secteur de la CCCE : 20 %
Juriste sur l'ensemble des activités CCCE : 10 % (minoré par l'activité de l'Agent CCCE)
Responsable RH sur l'ensemble de la CCCE : 10% (minoré par l'action du DGA sur la partie RH)
Responsable Culture sur la CCCE : 20 % (Ecole de musique du Rhin, opérations culturelles CCCE, Bibliothèque Rhinau..)
Appui administratif et comptable service Culture CCCE : 20%
Responsable relations internationales sur la CCCE et assistante du Président : 20%
Assistante DGS Ville et CCCE : 20%
Direction Générale Ville et CCCE : 30 %
Total : - 87 794

Il est proposé de ne pas mettre en œuvre le mécanisme des attributions de compensation pour cette mutualisation mais d'ajuster les montants au réel chaque année par facturation.

Les membres de la CLECT émettent un avis favorable UNANIME pour cette clé de répartition.

2. MEDIATHEQUE DE BENFELD

Suite au transfert de la compétence « médiathèque de Benfeld » à l'intercommunalité depuis le 1^{er} janvier 2018, il est nécessaire de procéder à l'évaluation des transferts des charges.

Deux propositions sont faites, l'une avec un emprunt sur 25 ans, l'autre avec une durée de 50 ans.

Ces deux options ont été vues en amont avec le Maire de Benfeld.

La variante sur une durée de 50 ans est proposée.

Le montant proposé est donc de 194 817,47 € de charge à déduire des attributions de compensation de la commune de Benfeld au titre des charges nouvelles liées à cet équipement et son fonctionnement qui incombent à la Communauté de Communes.

Monsieur le Président met cette proposition aux voix :

	Montant proposé
Coût net d'investissement	25 517,11 €
Coût net d'équipement	20 765,03 €
Coût net de fonctionnement	142 335,33 €
Charges indirectes	6 200,00 €
Coût net à impacter sur l'AC	194 817,47 €

Les membres de la CLECT se prononcent pour ces modalités à l'UNANIMITE.

3. GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES (GEMAPI)

Le transfert de cette compétence au 1^{er} janvier 2018 à la communauté de communes nécessite également le transfert des charges auparavant supportées par les communes.

Les montants proposés sont ceux de 2017 à l'exception de ceux du SYNDILL pour lesquels une moyenne des cinq dernières années a été prise en compte pour un montant plus juste en considération du fait que l'année 2017 n'est pas représentative en ce que les montants sont faibles.

Monsieur le Président précise que cette compétence est également financée par la taxe GEMAPI dont le montant a été fixé à 90 000€ pour l'année 2019.

La réduction des AC des communes est ainsi proposée pour un montant total de 149 388,08 €.

Monsieur le Président met cette proposition aux voix :

	2017				TOTAL 2017 et SIAC my.	
	SIAC 2017	SIAC moyenne 5 ans	SEAAM	SMEAS		TOTAL 2017
BENFELD	1 079,22	7 855,67			1 079,22	7 855,67
BOLSENHEIM						0,00
BOOFZHEIM			17 333,65		17 333,65	17 333,65
DAUBENSAND			1 885,19		1 885,19	1 885,19
DIEBOLSHEIM			8 052,57		8 052,57	8 052,57
ERSTEIN						0,00
FRIESENHEIM			7 815,97		7 815,97	7 815,97
GERSTHEIM			18 778,51		18 778,51	18 778,51
HERBSHEIM	421,36	1 322,51	8 820,48		9 241,84	10 142,99
HINDISHEIM						0,00
HIPSHEIM						0,00
HUTTENHEIM	1 845,41	4 012,25		1 926,96	3 772,37	5 939,21
ICHTRATZHEIM						0,00
KERTZFELD				3 816,00	3 816,00	3 816,00
KOGENHEIM	651,56	754,03		3 008,10	3 659,66	3 762,13
LIMERSHEIM						0,00
MAIZENHEIM	1 995,25	4 046,85	788,94		2 784,19	4 835,79
NORDHOUSE						0,00
OBENHEIM			12 925,70		12 925,70	12 925,70
OSTHOUSE	1 399,99	2 827,05			1 399,99	2 827,05
RHINAU			21 348,66		21 348,66	21 348,66
ROSSFELD	403,10	1 263,35	4 288,69		4 691,79	5 552,04
SAND	1 286,38	2 653,90	2 637,43	843,60	4 767,41	6 134,93
SCHAEFFERSHEIM						0,00
SERMERSHEIM	1 313,69	2 645,83	527,49	1 784,88	3 626,06	4 958,20
UTTENHEIM						0,00
WESTHOUSE				4 593,00	4 593,00	4 593,00
WITTERNHEIM	262,00	830,82			262,00	830,82
TOTAL	10 657,96	28 212,26	105 203,28	15 972,54	131 833,78	149 388,08

Les membres de la CLECT se prononcent pour ces modalités à l'UNANIMITE.

4. SORTIES ECOLES

Cette compétence était jusqu'à présent exercée par la communauté de communes pour les communes des périmètres des anciennes communauté de communes de Benfeld et environs et du Rhin. La moyenne retenue pour le calcul est celle des trois dernières années (2015 à 2017).

Il est proposé de majorer les attributions de compensation des communes concernées en fonction des montants du tableau présenté ci-dessous pour un total de 13 894€.

Monsieur le Président met cette proposition aux voix :

COMMUNE	2015	2016	2017	Moyenne
BENFELD	4 555	2 290	2 060	2 968
HERBSHEIM	312	205	230	249
HUTTENHEIM	1 215	1 109	621	982
KERTZFELD	848	574	285	569
KOGENHEIM	399	483	345	409
MATZENHEIM	859	475	295	543
ROSSFELD	404	364	443	404
SAND	210	630	480	440
SERMERSHEIM	500	315	400	405
WESTHOUSE	230	200	605	345
WITTERNHEIM	370	675	68	371
BOOFZHEIM	1 315	870	470	885
DAUBESAND	0	0	0	0
DIEBOLSHEIM	0	720	0	240
FRIESENHEIM	190	450	0	213
GERSTHEIM	2 726	4 597	580	2 634
OBENHEIM	1 440	1 480	61	994
RHINAU	2 187	1 360	183	1 243
TOTAL	17 760	16 797	7 125	13 894

Les membres de la CLECT se prononcent pour ces modalités à l'UNANIMITE.

5. ABONNEMENT INTERNET DES ECOLES

Cette compétence était exclusivement exercée par la communauté de communes pour le compte des communes du périmètre de l'ancienne communauté de communes du Rhin.

C'est le montant de l'année 2017 qui a été retenu pour le calcul du transfert des charges.

Aussi, il est proposé la prise en charge de ces abonnements par les communes concernées dans le cadre d'une restitution de cette compétence pour un montant total de 4 361€.

Monsieur le Président met cette proposition aux voix :

	Dépense annuelle	2017
BOOFZHEIM	703	
DAUBENSAND	403	
DIEBOLSHEIM	403	
FRIESENHEIM	403	
GERSTHEIM	403	
OBENHEIM	403	
RHINAU	1 642	
TOTAL	4 361	

Les membres de la CLECT se prononcent pour ces modalités à l'UNANIMITE.

CONCLUSION :**EVOLUTION DES A.C. :**

	AC prévisionnelles 2018	Médiathèque	GEMAPI	Internet écoles	Sorties écoles	Evolution AC	AC définitives 2018
BENFELD	984 600	-194 817	-7 656		2 968	-199 705	785 095
BOLSENHEIM	32 285		0			0	32 285
BOOFZHEIM	133 285		-17 334	703	885	-15 745	117 540
DAUBENSAND	125 888		-1 885	403	0	-1 482	124 406
DIEBOLSHEIM	42 834		-8 053	403	240	-7 409	35 425
ERSTEIN	3 439 285		0			0	3 439 285
FRIESENHEIM	33 029		-7 816	403	213	-7 199	25 830
GERSTHEIM	805 813		-18 779	403	2 634	-15 741	790 072
HERBSHEIM	17 138		-10 143		249	-9 894	7 244
HINDISHEIM	198 548		0			0	198 548
HIPSHEIM	69 005		0			0	69 005
HUTTENHEIM	286 001		-5 939		982	-4 958	281 043
ICHTRATZHEIM	27 474		0			0	27 474
KERTZFELD	38 345		-3 816		569	-3 247	35 098
KOGENHEIM	143 012		-3 762		409	-3 353	139 659
LIMERSHEIM	51 887		0			0	51 887
MATZENHEIM	46 402		-4 836		543	-4 293	42 109
NORDHOUSE	368 789		0			0	368 789
OBENHEIM	152 745		-12 926	403	994	-11 529	141 216
OSTHOUSE	87 489		-2 827			-2 827	84 662
RHINAU	977 647		-21 349	1 842	1 243	-18 464	959 183
ROSSFELD	24 468		-5 552		404	-5 148	19 320
SAND	45 538		-6 135		440	-5 695	39 843
SCHAEFFERSHEIM	160 253		0			0	160 253
SERMERSHEIM	129 214		-4 958		405	-4 553	124 661
UTTENHEIM	35 842		0			0	35 842
WESTHOUSE	25 144		-4 593		345	-4 248	20 896
WITTERNHEIM	16 116		-831		371	-460	15 656
TOTAL	8 498 276	-194 817	-149 388	4 361	13 894	-325 951	8 172 325

Monsieur le Président met cette proposition aux voix :

Les membres de la CLECT se prononcent pour ces montants de transfert à l'UNANIMITE.

La réunion est close à 22H10.

Le Président,

Jean-Marc WILLER

